



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Soixante-treizième session**

Rome, 12 septembre 2001

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA**

POUR LE

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL À ASSISE  
COMMUNAUTAIRE**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA au Nigéria	4
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria	4
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME</b>	<b>5</b>
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du programme	8
E. Plans de travail et budgets annuels, passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	13
H. Risques	14
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	15
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>15</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>17</b>



## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA</b> (DONNÉES SUR LE PAYS)	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS TO NIGERIA</b> (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU NIGÉRIA)	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK</b> (CADRE LOGIQUE)	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIZATION STRUCTURE</b> (STRUCTURE ORGANISATIONNELLE)	<b>5</b>

## TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Naira (NGN)
1,00 USD	=	116 NGN
1,00 NGN	=	0,0008 USD

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## SIGLES ET ACRONYMES

BAfD	Banque africaine de développement
BAP	Bureau d'appui au programme
CDGL	Comité de développement des gouvernements locaux
CGL	Conseils de gouvernements locaux
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DFID	Département pour le développement international (Royaume-Uni)
DIC	Développement impulsé par la communauté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IDA	Association internationale de développement
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
ONG	Organisations non gouvernementales
PIB	Produit intérieur brut
PTBA	Programme de travail et budget annuel
S&E	Suivi et évaluation
SDR	Stratégie de développement rural
UCP	Unité de coordination des projets
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

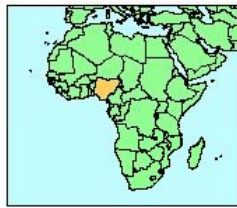
## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

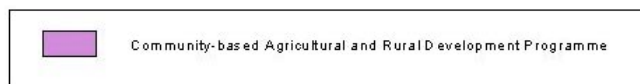


## CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



### NIGERIA COMMUNITY-BASED AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT PROGRAMME

Programme Area



Source: FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL À ASSISE COMMUNAUTAIRE

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PRÊT:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République fédérale du Nigéria
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME:</b>	68,5 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	23,8 millions de DTS (équivalant à approximativement 29,9 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEURS:</b>	À déterminer
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	3,0 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES EMPRUNTEURS:</b>	Gouvernement fédéral: 2,9 millions de USD États: 5,2 millions de USD Gouvernements locaux: 23,4 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	4,0 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE :</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Association internationale de développement (IDA)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires du programme?** Les bénéficiaires sont les communautés rurales pauvres et vulnérables des huit États du nord du Nigéria, où la pauvreté est généralisée. Les bénéficiaires typiques - qui forment 75% de la population rurale - sont les paysans sans terre, les pasteurs nomades, ceux qui n'ont que des terres marginales ou les petits exploitants, dont les activités principales se rattachent à l'agriculture. Les femmes figurent au nombre des groupes les plus vulnérables. Les bénéficiaires comprennent aussi les personnes de la catégorie 'à risque', tant économiquement que socialement, qui ont une piètre qualité de vie et sont exposées à la malnutrition et à la maladie. Les Haoussa et les Peuls sont les principaux groupes ethniques bénéficiaires, mais d'autres groupes ethniques et minorités sont également ciblés.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La pauvreté va de pair avec la culture de petites superficies sur les plateaux et les *fadama* (plaines alluviales), principalement des cultures vivrières, pratiquée avec des outils rudimentaires. Les plus pauvres doivent donner leurs terres en location faute de capital pour acheter les intrants et ils ne survivent souvent que grâce aux emplois saisonniers. Ces populations sont impuissantes et, comme elles sont souvent considérées comme inutiles à la communauté, elles ne participent pas aux programmes de développement ou n'en bénéficient pas. Les pauvres "à risque" sont extrêmement vulnérables aux aléas de leur environnement fragile (notamment de longues périodes de sécheresse) et vivent dans l'insécurité alimentaire puisqu'ils n'ont que peu de biens ou difficilement accès aux actifs physiques ou financiers. Ils n'ont aussi qu'un accès limité aux services sociaux de base, tels qu'eau salubre, routes praticables en tout temps, électricité et téléphone.

**Que fera le programme pour eux?** Le programme appuiera les efforts du gouvernement pour remédier à la pauvreté rurale en repérant et ciblant les groupes les plus vulnérables et en leur donnant le moyen de participer effectivement aux activités de développement. Les activités basées sur les interventions réclamées par les pauvres, spécialement les femmes et d'autres groupes vulnérables, seront appuyées par un fonds de développement communautaire souple. Le programme visera aussi à renforcer les capacités de la chaîne des institutions qui composent l'administration fédérale, celle des États et les administrations locales, à s'appuyer sur le système décentralisé d'administration et à consolider les partenariats entre divers organismes d'exécution afin de faciliter l'accès des ruraux pauvres aux maigres ressources et leur utilisation de ces ressources. Les efforts seront orientés principalement vers l'administration locale et le village.

**Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme?** Les bénéficiaires seront mis en mesure de faire une analyse critique des obstacles qu'ils rencontrent, de reconnaître les possibilités éventuelles et les besoins, et de demander et recevoir un appui pour s'autogérer. Pour ce faire, ils participeront à cinq grands types d'activités: sensibilisation de la communauté, renforcement des moyens d'action et des capacités, développement agricole, services de soutien aux micro-entreprises rurales et de soutien financier, et infrastructure communautaire villageoise.

**Comment le programme a-t-il été formulé?** La formulation/l'évaluation prospective du programme a été entreprise selon une démarche hautement participative, avec d'importantes contributions de l'administration fédérale, des États et des administrations locales, des bénéficiaires, des organisations non gouvernementales, des chefs traditionnels et du secteur privé. Une évaluation rapide (et participative) de l'impact des projets de développement agricole et communautaire dans l'État de Sokoto et dans l'État de Katsina, aujourd'hui clos, a été réalisée dans le cadre de la préformulation. Les conclusions de l'évaluation d'impact et des rapports d'achèvement des projets ont servi à analyser l'expérience fournie par l'exécution de ces deux projets, à faire le bilan des enseignements à en tirer, à planifier un cadre pour le nouveau programme et à orienter les investissements futurs vers le développement rural communautaire. Les donateurs ont aussi été largement consultés, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture y participant activement. La Banque africaine de développement a pris part elle aussi aux phases finales de l'évaluation prospective.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA**  
**POUR**  
**LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL À ASSISE**  
**COMMUNAUTAIRE**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République fédérale du Nigéria d'un montant de 23,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 29,9 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme de développement agricole et rural à assise communautaire. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES**  
**ACTIVITÉS DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. Depuis 1973, l'économie du Nigéria est très étroitement tributaire du secteur pétrolier, qui représente 40% du produit intérieur brut (PIB) et fournit 85% des recettes en devises du pays. Si dans un premier temps les recettes des exportations pétrolières ont entraîné des taux élevés de croissance économique, de dépenses publiques et d'investissements privés, elles ont aussi encouragé des dépenses publiques inutiles, une mauvaise gestion de l'économie et la corruption. Lorsque les prix pétroliers se sont effondrés au début des années 80, le PIB s'est contracté et le pays a connu une crise aiguë, face à une dette extérieure dont il ne pouvait plus assurer le service, une diminution importante des revenus, un déficit croissant des comptes courants et des coupes sombres dans les dépenses publiques, spécialement dans le développement social. Au cours des deux dernières décennies, le taux moyen de croissance annuelle du PIB a été inférieur au taux de croissance de la population, qui était de 2,8%. Cette longue période d'inflation élevée et de faible croissance a entraîné un déclin prononcé des gains en valeur réelle et du niveau de vie.

2. Avec le retour d'un gouvernement élu démocratiquement en mai 1999 et une forte hausse des prix pétroliers, les perspectives de croissance de l'économie se sont modestement améliorées au Nigéria. Le taux de croissance du PIB est passé de 1,1% en 1999 à 3,6% en 2001. Par ailleurs, le taux d'inflation est tombé à 4% en 2000 et l'on prévoit une amélioration de la balance des comptes courants, avec un déficit égal à 3% du PIB en 2001. La dette extérieure s'élevait à 27 milliards de USD à la fin de juin 2000, soit 1 300 USD par ménage, détenue essentiellement par les créanciers du Club de Paris. Le revenu national brut par habitant est d'environ 260 USD, inférieur au niveau atteint au moment de l'accession à l'indépendance.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.





3. La pauvreté est généralisée, touchant tous les États, et 72% de la population est aujourd'hui considérée comme pauvre. Les indicateurs de base rangent le Nigéria parmi les 20 pays les plus pauvres du monde et l'on estime qu'il compte près du quart des pauvres de l'Afrique subsaharienne. La pauvreté est particulièrement répandue en milieu rural, où 40% de la population rurale vit sous le seuil de pauvreté.

4. Le Nigéria possède un large éventail de zones agro-écologiques qui se prêtent à une grande variété d'activités de culture et d'élevage. Sur les 71 millions d'hectares cultivables, seuls 50% sont mis en culture, dont 31 millions en culture pluviale. La savane sèche du nord convient au sorgho, au mil, au maïs, à l'arachide et au coton. Dans la ceinture centrale et le sud, on trouve le manioc, l'igname, la banane plantain, le maïs et le sorgho. Dans les zones de plaine qui bénéficient de crues saisonnières, on pratique de plus en plus la riziculture. Les principales cultures de rente au sud sont le palmier à huile, le cacaoyer et l'hévéa. L'élevage est une activité caractéristique du nord et est essentiellement lié à la transhumance.

5. En dépit d'années de négligence et de la dégradation des termes de l'échange qui ont anéanti les exportations traditionnelles (cacao et huile de palme), le Nigéria est le plus grand producteur d'igname et de niébé d'Afrique, l'un des plus importants producteurs de manioc du monde et il occupe le deuxième rang pour les palmistes. C'est aussi un important producteur de poisson, avec 366 000 tonnes par an. Les eaux intérieures couvrent un peu plus de 12 millions d'hectares. La forêt et les zones boisées occupent 17 millions d'hectares, mais la forêt primaire est en voie de disparition, tout comme une grande partie de la faune. Bien qu'en recul constant, l'agriculture reste l'unique source de revenus de la plus grande partie de la population rurale, faisant vivre 90% des ruraux et 70% de la population active. Ce secteur fournit 30% du PIB et 90% de la production est assurée par les petits exploitants.

6. Bien que l'agriculture se redresse quelque peu après une modification des prix relatifs et des réformes politiques, les possibilités offertes par les techniques améliorées sont loin d'être exploitées. Les modes de culture des petits exploitants reposent sur la culture de petites parcelles, principalement des cultures vivrières pluviales, à l'aide d'outils rudimentaires et avec peu d'intrants. Les cultures de rapport sont peu étendues ou inexistantes et lorsque les gens possèdent des arbres ou du bétail, ils les donnent souvent en gage des dettes contractées. Les petits exploitants doivent faire face à la baisse de fertilité des sols et des rendements et n'ont pas les moyens de s'offrir des intrants comme les engrais. L'essentiel des aliments produits par les groupes les plus pauvres est destiné à la consommation de la famille et reste souvent insuffisant, et l'insécurité alimentaire prononcée est fréquente pendant la période qui précède la récolte. Certains membres de la famille élargie sont tributaires d'activités rémunératrices mais ont rarement accès à l'épargne et au crédit ou aux infrastructures villageoises et communautaires. La dégradation de l'environnement et la désertification menacent de plus en plus la qualité de vie de la population et la base de production de l'économie rurale.

### **Développement rural et lutte contre la pauvreté**

7. **Cadre institutionnel.** Le gouvernement nigérian formé récemment est décidé à poursuivre les réformes économiques et sociales. Les principales priorités de la stratégie de la récente politique économique (1999-2003) consistent à lutter contre la corruption, réduire la pauvreté et revitaliser le secteur agricole. Le gouvernement s'est engagé dans un processus de démocratisation croissante du pays en renforçant la délégation de pouvoirs aux États, aux gouvernements locaux et aux organisations communautaires, encourageant la transparence et la responsabilité et modifiant le système des allocations budgétaires, des transferts de ressources budgétaires et de collecte des revenus. Il n'épargne en particulier aucun effort pour montrer que les ressources sont bien gérées et que les fonds supplémentaires fournis au titre de l'allégement de la dette seront affectés à des entreprises productives et à la lutte contre la pauvreté.

8. Aux termes de la Constitution en vigueur (1999), le développement agricole et rural est du domaine des trois échelons de gouvernement – fédéral, d’États et local. Les compétences du gouvernement fédéral comprennent l’orientation de la politique macroéconomique, qui est de son ressort exclusif, la recherche agricole et les interventions directes dans les domaines d’importance nationale. Les gouvernements des États sont responsables des politiques au niveau de l’État et de l’établissement du cadre institutionnel pour le développement agricole et rural. À l’échelon le plus proche de la population, les gouvernements locaux appuient l’action des gouvernements des États. Avec le retour à une administration civile en 1999 et le triplement des revenus pétroliers, les ressources attribuées au niveau des États et du gouvernement local ont sensiblement augmenté. Ainsi, après des déductions, l’allocation statutaire du compte fédéral aux huit gouvernements d’États s’est élevée en 2000 à 585 millions de USD et à 425 millions de USD aux 208 gouvernements locaux de ces États septentrionaux, soit un total de 1 milliard de USD. À chaque échelon, le gouvernement cherche à définir à la fois une stratégie et des processus qui auraient un impact plus immédiat et plus prononcé sur la pauvreté.

9. La stratégie de développement rural (SDR), qui vise à offrir un cadre aux initiatives futures dans ce secteur, a été revue et développée (avec l’appui de la Banque mondiale, du Département pour le développement international (DFID, Royaume-Uni), du FIDA, de l’Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)) au cours des douze derniers mois. La SDR préconise une approche globale, un engagement à long terme et des ressources substantielles, et devrait s’inscrire dans une politique durable et un cadre institutionnel. Elle exige aussi des interventions multisectorielles, ce qui requiert une collaboration étroite entre plusieurs ministères et organismes et la coordination de l’utilisation des services, politiques et ressources des trois échelons de gouvernement et des donateurs pour soutenir les initiatives gouvernementales. La SDR repose sur les trois principes de base suivants:

- une approche participative pour répondre aux besoins des communautés et la mise en place de capacités aux niveaux de la communauté et du gouvernement local ainsi qu’un véhicule commun pour le transfert des ressources aux communautés locales;
- une concertation sur l’action à mener et l’appui à un processus de décentralisation ainsi que des réformes sectorielles visant à doter réellement les communautés rurales de pouvoirs, à assurer la cohérence entre les interventions fédérales, d’États et locales et à limiter les doubles emplois;
- l’équité entre les groupes et les sexes.

10. La pauvreté rurale s’est aggravée après les éruptions récentes de violence dans certaines parties du pays. De plus, la pauvreté rurale ne tient pas uniquement à l’insuffisance de la productivité agricole, car d’autres facteurs interviennent. Plus de 50% de la population n’a pas accès à de l’eau salubre et 10% (12 millions d’habitants) souffrent de dénutrition. Parmi les enfants de moins de cinq ans, 35% ont un déficit pondéral et 42% souffrent de rachitisme, en regard de 30% et 41% en Afrique subsaharienne. La formation pratique en nutrition, soins de santé et alimentation, très limitée à présent, pourrait aider à réduire la malnutrition en milieu rural. Plus de 5% de la population rurale est touchée par le virus de l’immunodéficience humaine/syndrome de l’immunodéficience acquise (VIH/SIDA) et plus de 50 millions, principalement les femmes et les enfants, souffrent de multiples maladies liées à la malnutrition et aux carences en protéines, vitamine A, fer et iode.

11. Les analyses participatives de la pauvreté rurale ont révélé que la pauvreté tend aussi à se situer dans les villages isolés où les routes sont mauvaises et les communications insuffisantes. Avec 70% du réseau routier rural en mauvais ou très mauvais état et 1,1 km de routes pour 1 000 habitants, le Nigéria a l’une des plus faibles densités de routes rurales de l’Afrique subsaharienne. Les femmes y sont toujours l’un des groupes les plus désavantagés et l’inégalité entre hommes et femmes est une



dimension importante de la pauvreté rurale. Bien qu'elles jouent un rôle important dans l'économie rurale, les femmes paient toujours un lourd tribut à la pauvreté rurale en raison de la vulnérabilité de leur situation socio-économique. Aujourd'hui, la pauvreté touche 58% des ménages dirigés par une femme, soit plus du double du niveau de 27% enregistré en 1980. Au niveau local, les femmes pauvres sont peu instruites et ont des connaissances limitées en matière de soins aux enfants et de soins de santé en général.

## **B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA au Nigéria**

12. Depuis 1985, le FIDA a financé cinq projets au Nigéria, pour un montant total de prêt de 72 millions de USD. Les deux premiers projets sont à présent clos, le cinquième est sur le point de prendre effet. Tous ont été centrés sur les besoins des communautés rurales pauvres, des petits exploitants, des pêcheurs artisanaux, des paysans sans terre et des femmes, et ont contribué avec succès à l'accroissement de la production des produits de base et à la sécurité alimentaire (la production nationale de manioc a triplé et la pêche artisanale a cessé de régresser); à la mise au point et au transfert de technologie (pompes à pédale, transformation du manioc et du poisson); à l'adoption de méthodes fructueuses pour le développement rural et communautaire orienté vers les femmes avec l'accent mis sur la formation; à la conservation des sols et à la gestion de l'environnement; et à l'emploi de démarches participatives et en prise sur la demande pour l'apport des services de soutien à l'agriculture. Ces réalisations ont été validées et documentées dans un certain nombre de bilans et d'ateliers, notamment dans la récente évaluation d'impact du projet de développement agricole et communautaire dans l'État de Sokoto et du projet de développement agricole et communautaire dans l'État de Katsina.

## **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria**

13. **Politique du Nigéria pour faire reculer la pauvreté.** Lorsque la SDR a été arrêtée en 2000, le FIDA et le gouvernement ont participé à l'élaboration d'une formule de partenariat dans le cadre de l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) du Fonds pour le Nigéria, puisque le gouvernement avait demandé au FIDA de soutenir ses efforts de développement rural et de réduction de la pauvreté. Le COSOP a été approuvé en octobre 2000 et présenté au Conseil d'administration en avril 2001.

14. **Les activités d'autres donateurs importants pour faire reculer la pauvreté.** Étant donné l'ampleur et la complexité du problème de la pauvreté rurale, il faudrait y remédier de façon homogène et selon des méthodes qui s'épaulent mutuellement. Le FIDA, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) ont adopté conjointement une démarche opérationnelle pour consolider leur collaboration et leur partenariat afin d'éviter d'envoyer des messages contradictoires de la part des donateurs internationaux qui pourraient être une source de confusion, d'absence de cohérence dans les stratégies sectorielles, de gaspillage des ressources et, en fin de compte, d'une moindre efficacité dans la lutte contre la pauvreté. Cette initiative repose sur l'idée largement acceptée que le développement communautaire est la méthode la plus efficace et la plus effective pour assurer un appui international concret au développement rural au Nigéria. Elle répond aussi au désir d'un partenariat institutionnel plus approfondi et plus concret entre la BAfD, le FIDA et la Banque mondiale. Les partenariats avec d'autres donateurs et intéressés, en particulier le DFID et l'USAID, sont également renforcés. La collaboration avec la FAO, l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) et d'autres institutions internationales s'appuiera sur les accords de coopération existants. Des liens plus étroits et plus explicites entre prêts et dons seront instaurés en vue de donner toute sa force à la synergie entre les différents types de financement du FIDA.

15. **Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria.** Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution des projets au Nigéria, il faudra bien structurer les programmes futurs pour s'attaquer par étapes aux domaines prioritaires. Des retards notables ont été enregistrés dans le démarrage des

projets du fait que le gouvernement ne s'était conformé que lentement aux conditions de l'accord de prêt ou ne les avait pas respectées. Il faudra insister davantage sur le respect des conditions applicables à la passation des marchés et aux décaissements

16. **Justification du programme.** Il faut adopter une nouvelle démarche si l'on veut remédier efficacement au problème de la pauvreté rurale. Cette démarche consisterait à mobiliser et réorienter les ressources existantes au niveau de la communauté et aux niveaux des gouvernements locaux et d'États afin d'améliorer l'efficacité du développement rural au Nigéria. Ce processus est connu sous le nom de développement impulsé par la communauté (DIC). Les démarches traditionnelles recourant au développement rural, notamment les projets centrés sur de petites zones, n'ont pas eu d'impact majeur sur la pauvreté et ont souvent été établies en dehors des processus gouvernementaux, de sorte que même des modèles réussis ont de la peine à rester en activité lorsque le financement du projet prend fin.

## DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

### A. Zone du programme et groupe cible

17. Au départ, le nouveau programme sera lancé dans huit États du nord au maximum, notamment Jigawa, Kano, Katsina, Kebbi, Sokoto et Zamfara au nord-ouest et Borno et Yobe au nord-est. Il s'appuiera sur l'expérience du FIDA dans la réalisation de projets à assise communautaire dans les États septentrionaux acquise grâce aux projets de Sokoto et Katsina et répond aux demandes de ces États et d'autres États voisins en vue d'obtenir une aide au développement stimulé par la communauté. Ensemble, ces États occupent une superficie de 286 500 km<sup>2</sup>, soit 31% du territoire national, et ont une population totale estimée à 29 millions en 2000 et qui augmente chaque année de 2,5%. Environ 45% de la population a moins de 15 ans. La densité moyenne de population est de près de 100 au kilomètre carré, allant de 600 au km<sup>2</sup> dans les zones périurbaines du nord-ouest à moins de 40 au km<sup>2</sup> dans le nord-est moins densément peuplé.

18. Les huit États retenus comme cibles ont 208 conseils de gouvernement local (CGL) et aux moins 1 600 territoires villageois. Un territoire villageois typique se compose d'un village nucléaire principal formé de cinq quartiers et de 20 hameaux satellites dispersés sur 115 km<sup>2</sup>; 40% des hameaux se trouvent dans un rayon de 6 km du village principal. Les hameaux comptent environ 75 ménages et les territoires villageois environ 1 900 ménages d'exploitants. Le ménage compte en moyenne six personnes. Plus des deux tiers de la population, soit 19 millions d'habitants formant environ trois millions de ménages dont le sixième est dirigé par une femme, vivent dans les campagnes. Les Haoussa et les Peuls sont les ethnies dominantes et le haoussa est parlé dans toute la zone du programme. Il existe cependant de fortes concentrations d'autres groupes ethniques, spécialement à Borno, Kebbi et Yobe. Les habitants des territoires villageois participant au programme, où les femmes sont parmi les plus vulnérables, sont pauvres et forment le groupe cible. Par l'analyse des déséquilibres entre les sexes, la stratification des pauvres et le ciblage des groupes vulnérables pour trouver les besoins et intérêts communs, on aura la certitude que le soutien approprié soit orienté vers les femmes et les très pauvres.

19. Le groupe cible est formé des pauvres vulnérables et des pauvres, qui représentant environ 15% et 60%, respectivement, de la population rurale. Les pauvres vulnérables comprennent les ménages dirigés par une femme et les jeunes couples avec de petits enfants. Ces personnes peuvent être sans terres, pasteurs nomades ou ne posséder que des terres de plateau d'une superficie réduite ou marginale, et leur stratégie de survie consiste à réduire le plus possible les dépenses en argent. Pour faire face à l'urgence, elles vendent du bétail, donnent leur exploitation en gage, s'endettent, louent leurs services auprès d'autres agriculteurs et finissent par vendre leurs terres. Toute tentative de les intégrer à la communauté doit commencer par une amélioration graduelle de leurs revenus pour leur permettre de survivre et de briser le cycle de la pauvreté. Les ménages pauvres sont dirigés par des

hommes légèrement plus âgés que ceux du groupe précédent, par des veuves chefs de famille disposant d'une exploitation relativement plus étendue et par des femmes dont le mari a émigré. Ils cultivent de un à deux hectares avec peu d'intrants et possèdent quelques têtes de bétail. Les moins pauvres et relativement aisés forment 25% de la population rurale. Ces groupes indépendants, puissants et respectés aideront à planifier la vie communautaire et fourniront plus d'argent pour les achats et le maintien des services et installations communautaires. Leur participation réduit la possibilité qu'ils compromettent le processus impulsé par la communauté et peut même faciliter l'accès des femmes aux services normalement fournis par les hommes.

## **B. Objectifs et portée**

20. Le but<sup>2</sup> recherché est d'améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie des communautés rurales pauvres dans la zone du programme, en mettant spécialement l'accent sur les femmes et d'autres groupes vulnérables. Ce but sera poursuivi à l'aide des ressources publiques - fédérales, des États et des gouvernements locaux - de la communauté et du FIDA dans au moins 234 zones villageoises de huit États au maximum, afin:

- de donner aux ruraux pauvres, hommes et femmes, les moyens de procéder à l'analyse critique de leurs obstacles, leurs possibilités et leurs besoins en aide, et de devenir réellement maître de leur propre développement;
- d'utiliser les fonds du FIDA pour aider à catalyser les ressources importantes disponibles aux différents niveaux de gouvernement en vue d'appuyer l'institutionnalisation des politiques et procédures, de susciter une prise de conscience et de rendre les prestataires de services publics et privés plus réceptifs aux besoins des femmes et hommes pauvres en milieu rural et d'y répondre;
- de soutenir les initiatives de développement durable sur le plan social, agricole et économique en faveur de groupes appropriés d'hommes et de femmes des villages et de particuliers.

## **C. Composantes**

21. Le programme aura deux grandes composantes: i) sensibilisation et renforcement des capacités et ii) développement communautaire. La première sera orientée vers les processus et contribuera à faire mieux connaître les nouveaux moyens de travailler avec les communautés rurales, de mettre en place un cadre institutionnel, financier et politique porteur et de renforcer les capacités des secteurs public et privé en vue du développement agricole et rural à assise communautaire. La seconde composante consistera en interventions de soutien fondées sur des activités répondant à une demande des ruraux pauvres, spécialement les femmes et autres groupes vulnérables.

### **Sensibilisation et renforcement des capacités**

22. Le processus de sensibilisation et de renforcement des capacités sera engagé au cours de trois grandes phases étalées sur une période de 18 à 24 mois. Il soutiendra deux grands groupes d'activités: rendre les prestataires de services plus pertinents et plus attentifs aux besoins, et renforcer les moyens d'action des communautés rurales pauvres. Des critères bien définis et observables déclencheront le passage d'une phase à l'autre, à savoir:

---

<sup>2</sup> Une analyse du cadre logique du programme indiquant les liens, les critères vérifiables et les hypothèses faites figure à l'appendice III.



- Pendant la phase précédant l'exécution (trois mois), les institutions publiques fédérales, d'États et locales seront sensibilisées et formées aux nouvelles démarches de planification et de réalisation des activités de développement rural communautaires et les États présenteront des propositions visant à inclure le développement communautaire participatif dans leurs opérations.
- La deuxième phase – rendre les fournisseurs de services plus pertinents et plus attentifs aux besoins – consistera à faciliter la formulation d'une politique visant à rationaliser et décentraliser les organismes publics chargés du développement rural, à faire connaître les démarches participatives et communautaires pour le développement rural et à renforcer les moyens institutionnels par la formation pour cerner la demande de services émanant des communautés rurales et y répondre de manière durable. Un appui sera apporté aux différents échelons : fédéral/interétatique, États et local.
- La troisième phase – renforcer les moyens d'action des communautés rurales pauvres – commencera lorsque les premières équipes de développement impulsé par la communauté auront été formées. Les activités villageoises viseront à donner aux communautés les moyens d'étudier leur situation actuelle, d'évaluer et de ranger selon un ordre de priorité les besoins de la communauté, et ce pour tous les membres de la communauté, y compris les groupes vulnérables, d'établir des plans annuels de travail initiaux et d'améliorer les compétences pour suivre et évaluer la mise en œuvre et la réalisation des activités planifiées.

### Développement communautaire

23. La quatrième phase commencera lorsque les communautés auront défini leurs besoins prioritaires et présenté leurs plans de travail, avec l'aide des équipes de développement impulsé par la communauté. Les fonds disponibles financeront quatre grands groupes d'interventions/activités: i) soutien aux groupes vulnérables; ii) services de développement durable de l'agriculture; iii) services de soutien au développement des entreprises rurales et à l'établissement de liens avec le réseau financier; et iv) infrastructure communautaire.

24. **Soutien aux groupes vulnérables.** En fonction des besoins des groupes de pauvres vulnérables et de femmes, des fonds seront mis à disposition pour compléter les ressources existantes au niveau du village et en mobiliser de nouvelles afin de réaliser les programmes visés en matière d'alphabétisation et d'arithmétique fonctionnelles, de santé, de sensibilisation/prévention du VIH/SIDA, de résolution des conflits, d'éveil d'une culture d'épargne et d'autres questions qui limitent les possibilités des groupes vulnérables. Les activités traditionnelles d'assistance/protection sociale seront développées en faveur des communautés et groupes vulnérables. Comme la mortalité infantile et maternelle est relativement élevée dans la zone du programme, l'accent sera mis sur les services de santé primaires et l'assainissement de l'environnement.

25. **Services de développement durable de l'agriculture.** Après une évaluation participative des problèmes de gestion des terres de la communauté et des niveaux de production agricole, un appui<sup>3</sup> sera fourni en faveur d'un programme intégré d'activités visant à aider les ménages d'agriculteurs à rechercher, développer et adopter plusieurs pratiques améliorées de gestion des terres adaptées à leurs exploitations (tant sur les plateaux que sur les terres humides), sur les pâturages communautaires et

---

<sup>3</sup> On développera plus avant, pour en faire une initiative multinationale, le concept de transfert de technologie mis au point dans un premier temps pour assurer la production durable de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroforesterie (éventuellement avec un cofinancement sous forme de don d'assistance technique), dans lequel le FIDA renforce les liens entre agriculteurs et centres de recherche-développement financés par le FIDA (tels que l'IITA, l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) et l'Institut de recherche agricole).



sur les zones boisées ainsi que dans les zones d'habitation. Il s'agira notamment des pratiques visant à mieux intégrer et intensifier la production végétale et animale, à résoudre les conflits entre agriculteurs et pasteurs, et à mettre au point de meilleures méthodes de gestion.

**26. Services de soutien au développement des entreprises rurales et à l'établissement de liens avec le réseau financier.** Des ressources seront fournies au niveau du gouvernement local et des États pour aider: à repérer les entraves et les besoins des groupes d'entreprises et des particuliers intéressés; à formuler des plans de développement, y compris l'assistance à la formation de groupes; à analyser le marché et rechercher les liaisons; à évaluer la viabilité financière et la pérennité des organisations; à déterminer les besoins en formation et en crédit; et à faciliter les liens entre les entreprises rurales, y compris les groupes d'agriculteurs, et les établissements financiers. Le programme d'assistance technique et de renforcement des capacités inaugurerait et renforcerait par la suite l'institutionnalisation des groupes traditionnels d'épargne et de crédit et engloberait l'établissement de liens avec le secteur bancaire formel. Aucune ligne de crédit ne sera ouverte.

**27. Infrastructure communautaire.** Au départ, les activités soutiendront l'installation ou l'amélioration de la distribution d'eau salubre, l'assainissement de l'environnement, l'aménagement de points d'eau pour le bétail, l'irrigation, les centres de santé et d'éducation, les logements pour les agents sanitaires et les enseignants, et les installations de stockage et de transformation communautaires dans l'exploitation. Au niveau de plusieurs villages, la priorité pourrait être donnée aux routes d'accès entre communautés, à la santé et aux installations de stockage et de transformation hors exploitation. Un appui sera aussi fourni pour inciter la communauté à exploiter et entretenir ces installations et lui en donner les moyens. Les travailleurs semi-qualifiés du bâtiment devraient être recrutés dans la communauté pour apporter un revenu supplémentaire aux groupes pauvres et les former aux techniques de construction. Pour les projets d'infrastructure, tels qu'écoles et centres de santé, les arrangements en matière de financement et de dotation en personnel devront être confirmés par le CGL pour l'utilisation permanente de ces installations.

#### **D. Coûts et financement du programme**

**28.** Le coût total estimatif du programme pour le gouvernement fédéral, les huit États, les CGL et le FIDA est estimé à 68,5 millions de USD sur sept ans. Les provisions pour aléas financiers représentent 10% des coûts de base et l'élément devises est évalué à 25,7 millions de USD, soit 38% du coût total du programme. Les coûts récapitulatifs par composante et par source de financement sont présentés aux tableaux 1 et 2, respectivement. La composante sensibilisation et renforcement des capacités représente 42% du coût total de base (28,6 millions de USD). La composante développement communautaire en représente 58% (39,9 millions de USD) et financera les interventions et l'infrastructure auxquelles la communauté aura accordé une priorité élevée.

**29.** Le financement du programme sera assuré par des contributions des trois échelons de gouvernement, par les communautés et par le FIDA. Contrairement aux projets antérieurs dans lesquels le FIDA finançait jusqu'à 90% des surcoûts, le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux ainsi que les participants prendront en charge la majeure partie du financement du programme. Les fonds du FIDA serviront aux services essentiels d'appui et de développement du programme et à catalyser l'utilisation efficace des ressources financières locales. Cette méthode de financement est indispensable si l'on veut assurer la prise en charge et la pérennité des opérations après l'extinction du financement du FIDA. Étant donné que les fonds locaux devront être disponibles à temps et en quantité suffisante pour assurer la bonne exécution du programme, ces points seront traités dans l'accord de prêt. Le FIDA financera 50% des dépenses totales mentionnées, sauf dans le cas des activités prévues à l'échelon fédéral, pour lesquelles il prendra à sa charge 30% des dépenses totales. Les budgets seront établis chaque année lors du processus d'examen et de planification des activités et seront exécutés par les groupes communautaires.



30. Le tableau 2 présente un état récapitulatif du financement du programme. Le FIDA apportera 29,9 millions de USD sous forme de prêt, soit 44% du coût total du programme. Les contributions de l'État fédéral, des États et des gouvernements locaux se monteront à 2,9 millions et 28,6 millions de USD, respectivement. Le financement par un don d'assistance technique viendra des fonds d'affectation spéciale des organismes de développement ou d'autres fonds des donateurs. Les contributions des communautés participantes revêtiront essentiellement la forme de travail ou de matériaux peu coûteux destinés à la construction, la rénovation et l'entretien des infrastructures villageoises. En moyenne, ces contributions représenteront environ 10% des coûts d'investissement. La contribution des communautés aux coûts d'investissement est incluse dans les coûts de la composante de développement communautaire.



**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en millions de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
<b>A. Sensibilisation et renforcement des capacités</b>					
1. Niveau local	6,2	3,6	9,8	37	16
2. Niveau des États	6,1	3,3	9,4	35	15
3. Niveau fédéral/inter-États	4,3	2,5	6,8	37	11
<b>Total partiel</b>	<b>16,6</b>	<b>9,4</b>	<b>26,0</b>	<b>36</b>	<b>42</b>
<b>B. Développement communautaire</b>					
1. Infrastructures	12	11,9	23,9	50	39
2. Services	9,6	2,4	12,0	20	19
<b>Total partiel</b>	<b>21,6</b>	<b>14,3</b>	<b>35,9</b>	<b>41</b>	<b>58</b>
<b>Total des coûts de base</b>	<b>38,2</b>	<b>23,7</b>	<b>61,9</b>	<b>39</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	-	-	-	-	-
Provision pour aléas financiers	4,6	2	6,6	31	
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>42,8</b>	<b>25,7</b>	<b>68,5</b>	<b>38</b>	

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT**  
(en millions de USD)

Composantes	FIDA		Gouvernement fédéral		Assistance technique		États et Gouvernements locaux		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Sensibilisation et renforcement des capacités	12,0	42,0	2,9	10,0	3,0	10,0	10,7	37,0	-	-	28,6	42,0	11,4	20,4	0,8
B. Développement communautaire	17,9	45,0	-	-	-	-	17,9	45,0	4,0	10,0	39,9	58,0	14,3	21,0	0,6
<b>Total des décaissements</b>	<b>29,9</b>	<b>43,7</b>	<b>2,9</b>	<b>4,2</b>	<b>3,0</b>	<b>4,4</b>	<b>28,6</b>	<b>41,8</b>	<b>4,0</b>	<b>5,8</b>	<b>68,5</b>	<b>100,0</b>	<b>25,7</b>	<b>41,4</b>	<b>1,4</b>

### **E. Plans de travail et budgets annuels, passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

31. **Plans de travail et budgets annuels.** Dans chaque zone administrée par un gouvernement local, les équipes de développement animées par la communauté établiront avec les groupes communautaires un plan de travail annuel pour chaque périmètre villageois, en respectant le schéma convenu. Chacun de ces plans de travail et budgets annuels (PTBA) sera soumis au Comité de développement du gouvernement local et, une fois approuvé, sera intégré dans le budget annuel du CGL. Le Comité exécutif du développement agricole et rural soumettra les budgets annuels des CGL au Ministère des gouvernements locaux qui élaborera le PTBA global à l'échelle de l'État pour approbation. Le bureau d'appui au programme (BAP) fusionnera les PTBA des États pour établir les PTBA annuels du programme qui seront soumis pour approbation à l'institution coopérante (IDA) et au FIDA.

32. **Les passations de marchés** seront conduites aux niveaux de la communauté, du CGL, de l'État et du gouvernement fédéral en conformité avec les réglementations du Gouvernement nigérian et les directives du FIDA en la matière. Compte tenu du grand nombre de petits sous-projets répartis sur une vaste zone géographique, la plupart des marchés consisteront en lots peu importants et l'on appliquera les procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon national. En tant que coordinateur technique du programme au niveau de l'État, l'Office du développement agricole et rural suivra les procédures d'appel d'offres international ou d'appel à la concurrence locale et, le cas échéant, groupera les achats de véhicules, de machines, d'équipement et de biens par lots. Les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 USD seront attribués par voie d'appel d'offres international et ceux d'une valeur comprise entre 50 000 et 100 000 USD par voie d'appel à la concurrence locale ou selon les procédures agréées par le FIDA de consultation de fournisseurs à l'échelon international. Les contrats d'un montant inférieur à 50 000 USD seront passés par consultation de fournisseurs à l'échelon national sur réception d'au moins trois devis. Tous les contrats de plus de 50 000 USD, quelle que soit la catégorie d'achats, devront faire l'objet d'un examen préalable par l'IDA. Les contrats concernant les consultants et les études seront établis conformément aux directives de l'IDA en la matière.

33. **Les décaissements** relatifs aux travaux publics, machines, véhicules, équipement et services de consultants seront entièrement justifiés par des documents. Les décaissements afférents aux dépenses de moins de 20 000 USD pour les formations, ateliers, allocations et salaires locaux, matériel de bureau et autres dépenses de fonctionnement seront effectués sur présentation des états de dépenses certifiés. Pour faciliter le règlement des travaux, services et fournitures en temps voulu et compte tenu de l'incapacité du gouvernement à avancer le montant des dépenses autorisées par le FIDA, neuf comptes spéciaux seront ouverts et maintenus par le gouvernement dans chacun des États participants auprès de banques commerciales ayant l'agrément du FIDA. Ces comptes seront tenus en dollars des États-Unis, avec un dépôt initial de 110 000 USD sur le compte spécial fédéral et de 300 000 USD sur le compte spécial de chaque État, ce qui correspond à la part des dépenses du FIDA pour six mois.

34. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les organismes d'exécution tiendront des comptes distincts pour toutes les activités financées par le FIDA. Les systèmes comptables de l'Office du développement agricole et rural et de tous les niveaux de l'administration seront examinés pendant la phase précédant l'exécution du programme et uniformisés pour être conformes aux instructions financières du gouvernement et aux normes internationales acceptables. À tous les niveaux, les opérations feront l'objet d'un audit par les unités de vérification interne des comptes. Les états financiers annuels du programme aux niveaux de l'État fédéral, des États et des gouvernements locaux feront l'objet de vérifications menées conformément aux normes internationales. Les vérificateurs des comptes examineront les dépenses effectuées et émettront une opinion séparée. Les états financiers vérifiés seront soumis dans les six mois suivant la fin de l'année budgétaire.

## F. Organisation et gestion

35. Le programme sera exécuté en s'appuyant sur la structure institutionnelle nationale existante, qui sera renforcée et réorientée de manière à fonctionner dans le système de gouvernance démocratique et décentralisée<sup>4</sup>.

### Responsabilités institutionnelles du programme

36. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural sera responsable de la coordination globale aux niveaux fédéral et inter-États ainsi que du suivi et évaluation (S&E). Étant donné que le gouvernement garantira le remboursement du prêt du FIDA, le Ministère des finances contrôlera les décaissements et sera responsable du recouvrement du prêt et des remboursements au FIDA. La Commission nationale de planification, chargée de l'élaboration de la politique nationale de lutte contre la pauvreté, participera au S&E de la mise en œuvre par le programme des politiques visant à faire reculer la pauvreté et dégagera les enseignements à en tirer pour améliorer, le cas échéant, les politiques existantes. La réussite de l'exécution du programme dépendra de la solidité de l'assistance technique, de l'efficacité de la coordination technique et de la validité des dispositions prises pour assurer le suivi. Conformément à son mandat, l'unité de coordination du programme (UCP)/BAP sera responsable de la supervision et de la facilitation centrales. Le BAP assurera la coordination et l'appui techniques par les soins d'un coordinateur de programme recruté sur concours, et sera installé à Kano où le gouvernement de l'État de Kano a entrepris de rénover et d'améliorer les installations existantes.

37. **Supervision et facilitation au niveau des États.** Le Comité exécutif des projets de développement agricole en place sera élargi pour devenir le Comité exécutif du développement agricole et rural qui sera présidé par le gouverneur de l'État. Ce comité coordonnera les actions menées au niveau de l'État et se réunira au moins deux fois par an. Chaque État exécutera le programme de manière autonome en respectant les directives et conditions spécifiques établies à cet effet. Les institutions des États superviseront les CGL et leur fourniront une assistance technique.

### Coordination et facilitation au niveau des gouvernements locaux

38. Le Comité de développement des gouvernements locaux sera relancé. Il se réunira au moins une fois par trimestre (de préférence une fois par mois pendant la première année) et pourra éventuellement coopter de nouveaux membres jugés intéressants et former des sous-comités. Il sera expressément chargé de ce qui suit: examiner et approuver les plans villageois initiaux et révisés, superviser l'exécution du programme en examinant les rapports d'activité, donner des conseils sur les améliorations nécessaires, faire des visites sur le terrain pour évaluer les progrès concrets et interagir avec les communautés, et définir les grandes lignes opérationnelles pour le développement agricole et rural.

39. **Contribution à l'élaboration de la politique nationale.** Le programme étant conçu pour se rattacher à l'élaboration et à l'évolution de la politique de développement rural au Nigéria et y contribuer, un groupe consultatif sur le développement rural sera mis en place au niveau fédéral. Il se réunira une fois par an dans l'un des États participant au programme afin d'examiner l'état d'avancement, d'étudier les enseignements à tirer de l'expérience acquise par la Banque mondiale, la BAFD et d'autres organismes dans leurs programmes de développement rural et de lutte contre la pauvreté, et enfin de donner des conseils sur les changements éventuels d'orientation.

---

<sup>4</sup> L'organigramme du programme est présenté dans l'appendice IV.



40. **Circulation des fonds.** Des comptes spéciaux distincts seront ouverts au niveau fédéral et dans chacun des États participants pour recevoir les fonds du FIDA. Le Ministère des finances gèrera le compte spécial fédéral et administrera ceux des États en respectant les directives du FIDA. L'UCP/BAP suivra tant les comptes spéciaux que l'utilisation des ressources.

41. Les demandes de retrait seront soumises pour approbation à l'institution coopérante par l'UCP/coordonateur national du programme, accompagnées d'instructions claires sur l'État concerné et les comptes à réapprovisionner. Chaque institution responsable du programme à l'échelon des États soumettra tous les six mois à l'UCP des rapports relatifs à la situation des comptes spéciaux.

### **Suivi et évaluation**

42. L'IDA et le FIDA, pendant leurs missions de supervision, et l'UCP lors du suivi de l'exécution, veilleront à ce que les activités de S&E se déroulent comme prévu dans les PTBA. Un élément clé de l'approche adoptée pour le S&E sera son intégration dans le cycle de planification par les groupements communautaires. La première activité de tous les CGL participants consistera à réaliser des études de référence pour identifier les territoires villageois pauvres ciblés. Chaque action de planification participative communautaire donnera lieu à la conception d'indicateurs de suivi participatif et d'évaluation participative de l'impact. On étudiera et définira des indicateurs simples et pratiques pour mesurer l'impact du programme sur les revenus, le bien-être de la communauté et la pauvreté rurale. On s'intéressera plus particulièrement à l'impact sur les femmes, les paysans sans terre, les agriculteurs presque démunis de terre et les très pauvres. Dans la mesure du possible, des liens seront établis avec d'autres organisations telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour les enquêtes sur la situation nutritionnelle. On réalisera des études thématiques et on aura recours aux études de cas pour suivre l'impact du programme sur certaines familles des groupes cibles. Le programme s'appuiera sur un système d'information de gestion pour compiler les informations quantitatives et qualitatives de S&E concernant l'exécution et l'impact, et les réunir dans des rapports synthétiques destinés au BAP, au groupe consultatif sur le développement rural et aux missions de supervision, et susceptibles de servir pour le rapport annuel et les divers examens. Un bilan à mi-parcours, prévu pour la troisième année d'exécution, permettra de faire une évaluation préliminaire du programme et de réorienter ses activités pour atteindre les objectifs prévus tout en améliorant son impact sur le groupe cible. Le rapport d'achèvement du programme sera établi et présenté dans les six mois suivant la clôture du programme.

### **G. Justification économique**

43. Le programme vise à mobiliser les ressources existantes, le financement du FIDA jouant le rôle de catalyseur, pour montrer comment une approche institutionnalisée et intégrée du développement à assise communautaire peut être exécutée et reproduite sur tout le territoire du Nigéria afin que, outre les 400 000 familles directement concernées par le programme, la plupart des communautés rurales pauvres du pays puissent en bénéficier.

44. L'appui en faveur du développement agricole durable devrait conduire à des résultats dans certains des domaines suivants, voire dans tous: augmentation du nombre des communautés exploitant des surfaces de plus en plus importantes selon les principes de gestion améliorée des terres, qu'il s'agisse de culture (sur les plateaux ou les *fadama*), d'élevage ou d'arboriculture; plus grande disponibilité de semences et de plants de meilleure qualité tant pour la production que pour la conservation; utilisation accrue de combinaisons rentables d'engrais organiques et chimiques; ralentissement de la dégradation des terres; amélioration de la sécurité alimentaire; et augmentation des revenus provenant de l'agriculture.

45. On estime que près de 25 000 entreprises rurales bénéficieront directement de l'appui fourni pour leur développement et l'établissement de liens financiers, en abandonnant progressivement les



activités marginales et peu rentables pour se transformer en entreprises plus dynamiques et plus lucratives. Les avantages issus de l'appui aux infrastructures communautaires se traduiront par une plus grande disponibilité des infrastructures au niveau des communautés, en particulier un meilleur accès aux écoles, aux dispensaires et aux puits. Il en résultera une amélioration de la situation sanitaire et de l'accès à l'information commerciale, aux nouveaux savoir-faire et à l'eau de boisson salubre, qui réduira la charge de travail des femmes et des enfants et l'incidence des maladies transmises par l'eau. Les compétences techniques des fonctionnaires de l'État fédéral, des États et des gouvernements locaux conjuguées au renforcement des capacités instilleront aux institutions davantage de pouvoir et d'efficacité. Au plan institutionnel, un bénéfice potentiel majeur sera la valorisation des compétences et des ressources latentes et sous-utilisées. Outre les bénéfices directs dérivant des dépenses effectuées au titre du programme sous forme de contrats de courte et de longue durée, les organisations non gouvernementales (ONG), les sociétés de conseil et les consultants privés pourront également profiter des activités de formation, tant comme participants que comme formateurs, et de la demande accrue pour leurs services de la part des communautés.

46. **Impact sur le recul de la pauvreté.** Sur les 3 millions de ménages ruraux des huit États participant au programme, on estime que 2,5 millions de personnes environ, soit 400 000 familles, bénéficieront directement de la composante de développement communautaire et indirectement de l'amélioration des services résultant du renforcement des capacités aux niveaux de l'État fédéral, des États et des gouvernements locaux. L'approche adoptée pour le ciblage et les interventions initialement proposées aux communautés au titre de la composante de développement communautaire garantiront que le programme a un impact en termes de réduction de la pauvreté. La sensibilisation aux bienfaits de l'alphabétisation fonctionnelle, des soins de santé primaires et de l'assainissement, conjuguée à l'attribution de ressources pour permettre aux groupes vulnérables d'acquérir les compétences élémentaires et aux groupements de travailler ensemble dans le but de fonder des exploitations agricoles ou des micro-entreprises, seront particulièrement intéressantes pour les catégories les plus pauvres de la communauté.

## H. Risques

47. L'approche participative à assise communautaire du développement rural s'appuie sur un processus itératif pendant une période relativement longue. Si l'on essaie d'obtenir rapidement des résultats, on risque de perdre de vue qu'il importe de veiller à ce que les processus de base soient bien compris et mis en place. Au niveau des communautés, les analyses techniques et objectives des problèmes peuvent alors être superficielles, si bien que la planification participative débouchera sur une liste type des activités habituelles des programmes gérées de l'extérieur et non sur les solutions susceptibles de résoudre durablement les problèmes essentiels avec les ressources de la communauté. La composante sensibilisation et renforcement des capacités des communautés peut être entravée par des pressions visant à accélérer l'exécution des activités de développement communautaire, en particulier les infrastructures. Les mesures destinées à atténuer ces risques sont notamment un appui important en faveur du renforcement des capacités, d'actions de formation de grande envergure et de visites sur le terrain pour s'assurer que les plans de S&E sont activement mis en œuvre. La supervision et le suivi réalisés par l'UCP/BAP et le FIDA revêtiront une importance cruciale. En particulier, pendant la supervision, il conviendra de se pencher, avec plus d'attention que dans le passé à la fois sur les processus et sur l'évaluation de l'impact, des effets et du ciblage.

## I. Impact sur l'environnement

48. La composante sensibilisation et renforcement des capacités aura un impact favorable sur l'environnement en encourageant l'utilisation des pratiques améliorées de gestion intégrée et en les mettant en œuvre. Pour toutes les activités, les évaluations d'impact sur l'environnement seront systématiquement intégrées dans les PTBA. Les activités visant au développement agricole durable devraient avoir des retombées positives sur l'environnement en aidant les communautés rurales à

adopter des pratiques améliorées de culture sur leurs exploitations et dans les zones boisées et pâturages communaux. Pendant la phase de planification participative, on s'attachera particulièrement à minimiser l'impact négatif des propositions de développement des infrastructures dans les communautés. Une assistance technique pour la conception des infrastructures et une concertation étroite avec les organismes de protection de l'environnement au niveau de l'État, ainsi que leur collaboration, viendront appuyer cette démarche.

49. Dans la mesure où les retombées négatives potentielles ne sont pas irréversibles et où les mesures correctrices sont faciles à prendre, le programme est classé au plan environnemental dans la catégorie B. Toutefois, au cours de l'exécution, on suivra de près les mesures de protection de l'environnement incluses dans les lois sur la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles afin de repérer les problèmes écologiques et les conflits potentiels entre les divers utilisateurs des ressources naturelles, qui pourraient être liés à certaines interventions au niveau du terrain.

### **J. Aspects novateurs**

50. Le programme a été élaboré au terme d'un processus participatif intensif de consultation. Un des aspects du programme est le recours à une contribution du FIDA d'un montant de 29,9 millions de USD pour servir de catalyseur à la mobilisation de 38 millions de USD supplémentaires provenant de l'État fédéral, des États, des gouvernements locaux ainsi que des communautés afin de financer une approche institutionnalisée à assise communautaire du développement rural, à hauteur de 68,5 millions de USD. Cette démarche donnera une impulsion et aura un impact beaucoup plus important que deux ou trois interventions sous forme de projets financés à 90% par le FIDA. En outre, les principales orientations stratégiques de l'appui du FIDA sont compatibles avec sa fiche de pilotage et mettent l'accent sur la durabilité, sur le renforcement des pouvoirs des ruraux pauvres, en particulier des femmes, en vue d'améliorer leur accès aux ressources, aux infrastructures et aux services et de les associer à leur gestion, ainsi que sur le potentiel des activités en termes d'extension. Le cadre du programme relie tous les processus afin de créer des liens durables qui seront maintenus après l'arrêt du financement extérieur. La BAfD a fait savoir qu'elle était très intéressée par l'extension du cadre et du modèle d'exécution à un maximum de cinq autres États du Nigéria. Toujours en accord avec la fiche de pilotage, le cadre qui a été élaboré favorise la collaboration active du FIDA, de la Banque mondiale, de la BAfD et de la FAO, en vue de maximiser la complémentarité, les synergies et l'impact dans les domaines du développement rural et de la lutte contre la pauvreté. Étant donné la portée du financement du FIDA, les futurs programmes ne devront pas nécessairement pouvoir à toutes les interventions contribuant à une réduction généralisée de la pauvreté rurale. *À l'inverse, le FIDA contribuera à explorer les voies de l'institutionnalisation des processus d'usage courant donnant aux communautés rurales pauvres les moyens d'accéder aux aides et de gérer des mini-projets financés par des sources variées. De cette façon, la durabilité sera assurée.*

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

51. Un accord de prêt entre la République fédérale du Nigéria et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

52. La République fédérale du Nigéria est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

53. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



## QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

54. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République fédérale du Nigéria un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt-trois millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (23 800 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge

## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 7 septembre 2001)

1. **Comptes du Programme.** a) Le Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural ouvre et tient, dans une banque agréée par le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria (le Gouvernement) et le FIDA, deux comptes courants libellés en naira (NGN) pour les opérations du programme à l'échelon fédéral. Les fonds du prêt provenant du compte spécial fédéral sont versés sur l'un de ces comptes et les fonds de la contribution de contrepartie du Gouvernement sont versés sur l'autre. Le chef de l'UCP et le directeur des finances et de la comptabilité du Ministère fédéral de l'agriculture et de la réforme agraire seront pleinement autorisés à effectuer des opérations sur les deux comptes, intitulés A et B, du programme à l'échelon fédéral.

b) Le Ministère de l'agriculture de chaque État ouvre et tient, dans une banque agréée par le FIDA, deux comptes courants libellés en NGN pour les opérations du programme à l'échelon de l'État concerné. Les fonds du prêt provenant du compte spécial de l'État sont versés sur l'un de ces comptes et les fonds provenant de la contribution de contrepartie de l'État sont versés sur l'autre. Le Ministre de l'agriculture sera pleinement autorisé à effectuer des opérations sur les deux comptes du programme à l'échelon de l'État.

c) L'État fait en sorte que chaque collectivité locale ouvre et tienne, dans une banque agréée par le FIDA, deux comptes courants libellés en NGN pour les opérations du programme à l'échelon local et communautaire. Les fonds du prêt provenant du compte spécial de l'État sont versés sur l'un de ces comptes et les fonds provenant de la contribution de contrepartie de la collectivité locale sont versés sur l'autre. Le directeur financier du conseil de la collectivité locale et un autre signataire, désigné d'un commun accord entre l'État et le conseil de la collectivité locale, seront pleinement autorisés à effectuer des opérations sur les deux comptes du programme à l'échelon local.

2. **Contribution de contrepartie.** a) Le Gouvernement met à la disposition du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural des fonds de contrepartie provenant de ses propres ressources pour le programme à l'échelon fédéral, à hauteur du montant prévu à ce titre dans le PTBA pour les trois premiers mois d'exécution du projet et ensuite par versements trimestriels anticipés.

b) Le Gouvernement met à la disposition de chaque bureau de soutien étatique et de chaque conseil de collectivité locale les fonds provenant de la contribution de contrepartie de l'État et de la collectivité locale prévus dans le budget annuel du Gouvernement, à hauteur du montant prévu à cet effet dans le PTBA de l'État considéré pour les trois premiers mois d'exécution du programme à l'échelon de l'État et ensuite par versements mensuels anticipés.

3. **Groupe consultatif sur l'agriculture et le développement rural.** Dans les 60 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord, le Gouvernement crée le groupe consultatif sur l'agriculture et le développement rural.

4. **Commissaires aux comptes.** Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord, le Gouvernement désignera des commissaires aux comptes indépendants chargés de vérifier la partie fédérale du programme.

5. **Manuel d'exécution du programme.** Dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur de l'accord, le manuel d'exécution du programme est approuvé par le FIDA sous forme de projet et un exemplaire



du manuel d'exécution du programme tel qu'adopté par le Bureau d'appui au programme (BAP), établi essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent du BAP est remis au FIDA.

6. **Comptabilité et gestion de l'information.** Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord:

- a) le Gouvernement et le FIDA conviennent du système de comptabilité du programme et ce système est mis en place et pleinement opérationnel;
- b) le Gouvernement crée un système de gestion de l'information.

7. **Pratiques environnementales.** Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, conformément aux conditions générales, les parties au programme prennent, dans le cadre du programme, les mesures de lutte contre les ravageurs nécessaires et, à cette fin, le Gouvernement veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (extrêmement dangereux) et 2 (très dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.

8. **Assurance du personnel du programme.** Le Gouvernement veille à ce que le personnel du programme soit assuré contre les risques de maladie et d'accident, conformément à de saines pratiques commerciales.

9. **Problématique hommes/femmes.** Le Gouvernement veille à ce que les préoccupations relatives à l'équité entre hommes et femmes soient intégrées dans toutes les activités du programme pendant la durée d'exécution de celui-ci.

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds provenant du prêt:

Aucun retrait ne sera effectué au titre de dépenses relatives au programme dans quelque État que ce soit, si l'État intéressé n'a pas satisfait aux conditions suivantes:

- a) l'accord relatif au programme conclu entre le FIDA et l'État concerné a été signé et la signature et l'exécution dudit accord par l'État concerné ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (autres que celles visant l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont satisfaites; et
- b) l'accord de prêt subsidiaire conclu entre le Gouvernement et l'État concerné a été approuvé par le FIDA sous forme de projet et un exemplaire dudit accord signé, établi essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'État concerné a été remis au FIDA et la signature et l'exécution dudit accord par l'État concerné ont été dûment autorisées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (autres que celles visant l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont satisfaites.



11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- a) un coordonnateur de programme a été dûment nommé par le Gouvernement et agréé par le FIDA;
- b) le bureau d'appui du programme a été dûment créé et est pleinement opérationnel;
- c) le Gouvernement a dûment ouvert le compte fédéral spécial et les comptes fédéraux du programme et a déposé le montant initial des fonds de contrepartie sur le compte fédéral de programme approprié;
- d) le PTBA de la première année du programme a été présenté au FIDA et à l'institution coopérante qui l'ont jugé satisfaisant;
- e) en ce qui concerne chacun d'au moins deux États:
  - i) l'accord pertinent concernant le programme a été dûment signé, la signature et l'exécution dudit accord par le représentant autorisé de l'État ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (autres que celles visant l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont satisfaites; et
  - ii) l'accord de prêt subsidiaire a été approuvé par le FIDA sous forme de projet, un exemplaire de l'accord de prêt subsidiaire signé, établi essentiellement dans la forme approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'État a été remis au FIDA, la signature et l'exécution dudit accord par l'État concerné ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (autres que celles visant l'entrée en vigueur des documents de prêts) sont satisfaites;
- f) l'Accord de prêt a été dûment signé, la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes;
- g) un avis juridique favorable, émis par le Ministère fédéral de la justice, acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA a été remis par le Gouvernement au FIDA.

## COUNTRY DATA

## NIGERIA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand), 1997 1/</b>	911	<b>GNI per capita (USD), 1999 4/</b>	260
<b>Total population (million), 1999 4/</b>	123.9	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/</b>	0.4
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>), 1998 1/</b>	133	<b>Average annual rate of inflation, 1990-98 2/</b>	38.7
<b>Local currency</b>	Naira (NGN)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	NGN 116
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate), 1980-98 1/	2.9	GDP (USD million), 1999 4/	35 045
Crude birth rate (per thousand people), 1998 1/	40	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people), 1998 1/	12	1980-90	1.6
Infant mortality rate (per thousand live births), 1998 1/	76	1990-98	2.6
Life expectancy at birth (years), 1998 1/	53	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	25.4	% agriculture	32
Poor as % of total rural population 1/	36	% industry	41
Total labour force (million), 1998 1/	48.3	% manufacturing	5 a/
Female labour force as % of total, 1998 1/	36	% services	27
<b>Education</b>		Consumption, 1998 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group), 1997 1/	98 a/	General government consumption (as % of GDP)	11
Adult literacy rate (% age 15 and above), 1998 3/	61	Private consumption (as % of GDP)	77
<b>Nutrition</b>		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 735	<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5), 1992-98 1/	38	Merchandise exports, 1998 1/	8 971
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5), 1992-98 1/	39	Merchandise imports, 1998 1/	9 211
<b>Health</b>		Balance of merchandise trade	
Health expenditure, total (as % of GDP), 1990-98 1/	0.7	-240	
Physicians (per thousand people), 1990-98 1/	0.19	Current account balances (USD million)	
Percentage population without access to safe water, 1990-98 3/	51	Before official transfers, 1998 1/	
Percentage population without access to health services, 1981-93 3/	33	After official transfers, 1998 1/	
Percentage population without access to sanitation, 1990-98 3/	59	Foreign direct investment, 1998 1/	
<b>Agriculture and Food</b>		1 051	
		<b>Government Finance</b>	
Food imports as percentage of total merchandise imports, 1998 1/	n.a.	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP), 1997 1/	
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1995-97 1/	56	Total expenditure (% of GDP), 1997 1/	
Food production index (1989-91=100), 1996-98 1/	142.5	Total external debt (USD million), 1998 1/	
		30 315	
<b>Land Use</b>		Present value of debt (as % of GNP), 1998 1/	
Arable land as % of land area, 1997 1/	31.0	Total debt service (% of exports of goods and services), 1998 1/	
Forest area (km <sup>2</sup> thousand), 1995 1/	138	11.2	
Forest area as % of total land area, 1995 1/	15.1	Nominal lending rate of banks, 1998 1/	
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	0.7	20.4 a/	
		Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	
		7.3 a/	

n.a. not available.

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 20002/ World Bank, *Atlas*, 20003/ United Nations Development Programme, *Human Development Report*, 20004/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001

## PREVIOUS IFAD LOANS TO NIGERIA

<i>Project Name</i>	<i>Initiating Institution</i>	<i>Cooperating Institution</i>	<i>Lending Terms</i>	<i>Board Approval</i>	<i>Loan Effectiveness</i>	<i>Current Closing Date</i>	<i>Denominated Currency</i>	<i>Approved Loan/Grant Amount</i>	<i>Disbursement (as % of approved amount)</i>
Multi-State Agricultural Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	I	05 Dec 85	25 Sep 87	30 Jun 97	SDR	12050000	0.971536619
Artisanal Fisheries Development Project	IFAD	UNOPS	I	30 Nov 88	05 Apr 91	30 Sep 97	SDR	11150000	0.55703983
Katsina State Agricultural and Community Development Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	12 Dec 90	08 Jul 93	30 Jun 01	SDR	8550000	0.951083547
Sokoto State Agricultural and Community Development Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	08 Sep 92	04 Nov 94	30 Jun 01	SDR	6500000	0.983573212
Benue and Niger States Agricultural Support Project	IFAD	AfDB	HC	02 Dec 93		31 Dec 02	SDR	20000000	
Roots and Tubers Expansion Programme	IFAD	World Bank: IDA	HC	09 Dec 99	13 May 01		SDR	16700000	



## LOGICAL FRAMEWORK

Intervention Logic	Key Performance Indicators	Means of Verification	
<p><b>Goal:</b></p> <p>To improve the livelihoods and living conditions of poor rural communities, with emphasis on women and other vulnerable groups</p>	<p><b>Sector indicators:</b> With emphasis on rural women, men and vulnerable groups in the programme area:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• reduced number of people living below the USD 1 per day poverty line;</li> <li>• reduced number of woman-headed households living below poverty line;</li> <li>• improved access to social and economic infrastructure;</li> <li>• improved productivity and cash incomes;</li> <li>• reduced number of malnourished children under five years of age.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gender-disaggregated national/state household income and poverty studies</li> <li>• Programme impact assessment studies</li> <li>• Nutrition surveys</li> </ul>	
<p><b>Purpose:</b></p> <p>Through appropriate capacity and awareness building, institutionalize participatory community-driven development processes and policies, which:</p> <p>(i) empower poor rural women and men to initiate and monitor rural development activities in their communities;</p> <p>(ii) make public-sector and other service providers more relevant and responsive to the needs of the rural poor women and men; and</p> <p>(iii) provide balanced sustainable social and economic development interventions for village women's and men's groups and individuals.</p>	<p><b>Outcome/Impact Indicators:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Increased participation of women in key decisions at the community level</li> <li>• Higher levels and proportions of state and local government resources reaching the poorer and more vulnerable groups, including women</li> <li>• No. of communities applying for, and succeeding in securing, additional funding for community activities (Federal Government, LGC, NGO or ODA agency)</li> <li>• Increased numbers of implementing-agency women staff at the community, LG area and state levels</li> <li>• Increased rationalization, decentralization and client focus of service providers on rural communities</li> <li>• No. of new interventions added to 'menu' based on updated community-prioritized needs during programme period</li> <li>• 234 village area communities and their interest groups satisfied with performance of local government and service providers</li> <li>• Changes in functional literacy and numeracy rates in the target groups</li> <li>• Environmental sanitation improvements in programme communities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pre-implementation and annual gender-disaggregated staffing records from all implementing agencies</li> <li>• Evaluation reports, including evaluation of sample micro-projects and beneficiary/environmental impact assessments</li> <li>• Progress reports</li> <li>• Supervision reports and mid-term review</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Political stability maintained</li> <li>• Gender-related aspects of the programme implemented effectively</li> <li>• Continued commitment by all three tiers of government to put in place effective pro-poor policies and institutions and to allocate an increasing share of technical and financial resources to community-based rural development</li> <li>• Diversity of public/private/NGO service providers available to community</li> <li>• Economic activities offered through the programme remain profitable</li> </ul>
<p><b>Outputs/Results:</b></p> <p><b>Output 1.</b> Increased capacity and awareness on the part of rural communities and differentiated men and women's interest groups to critically analyse their constraints; identify opportunities; prioritize, plan and monitor appropriate social and economic development activities; and source additional support and funding to manage and invest in their own sustainable development</p>	<p><b>Output Indicators:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Village area and community plans specifically include higher-than-proportional interventions targeted at poor women and men</li> <li>• Numbers of community groups continuing to engage in group planning activities and managing implementation of planned interventions</li> <li>• Full community contribution and operation of community-managed accounts</li> <li>• Improvements in community group dynamics to solve differences, mediate conflicts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Community plans and LGC AWP/Bs</li> <li>• Minutes and observations on group and community meetings</li> <li>• Community self-assessment reports</li> <li>• Village area self-assessment and M&amp;E reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traditional authorities and local elites do not dominate planning process or subvert broad-based participation of poorer groups</li> <li>• Women allowed to participate in planning process</li> <li>• Continuing commitment of governments and development partners to principle of community contribution</li> <li>• Experienced participatory approach trainers available</li> </ul>





Intervention Logic	Key Performance Indicators	Means of Verification	
<p><b>Output 2.</b> Increased capacity and awareness of FMARD, NPC, MOF, local governments and states to support, monitor and evaluate planning and implementation of community-based rural development and to formulate effective pro-poor policies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. of programme and other LGCs and states that institutionalize community-driven development participatory processes for village area development</li> <li>• Range of public/private/NGO service providers used by communities</li> <li>• Increased rationalization and decentralization of service provision</li> <li>• Planning, financial management and M&amp;E units in PCU, PSO, state agencies and LGCs functioning effectively</li> <li>• Changes to national rural development and/or poverty reduction policies led by programme activities or coordination groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pre and updated training needs assessments (TNAs)</li> <li>• M&amp;E reports/beneficiary assessments</li> <li>• Supervision and mid-term review reports and budgets</li> <li>• Federal government policy statements and changes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LGCs willing to participate, adopt the principles and comply with disbursement conditions</li> <li>• State-level agencies willing to provide TA to LGCs and to work in multi-institutional public/NGO teams</li> <li>• PCU/PSO resources committed to the programme</li> <li>• Principles initiated in the programme are universally accepted</li> </ul>
<p><b>Output 3.</b> Social and economic development interventions supported by community and programme inputs to: (i) assist vulnerable groups by improving basic life skills and support and extend traditional approaches for poor vulnerable groups</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. of participants completing innovative adult literacy and numeracy, health education, HIV/AIDS awareness programmes</li> <li>• No. of village groups assisting disadvantaged community members through traditional services/approaches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LGC and PSO M&amp;E databases</li> <li>• Training course evaluations</li> <li>• Pre, post-community TNAs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Target groups can be sensitized to future benefits of upgrading knowledge and skills</li> <li>• Adequate CD resources are allocated to these interventions (also agriculture and MEMFS)</li> <li>• LG councillors and traditional leaders accept representative community development plans</li> </ul>
<p>(ii) develop more numerous dynamic and profitable rural enterprises operated by women, men and members of vulnerable groups</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of enterprises formed/strengthened and disaggregated by gender, wealth strata and business type</li> <li>• Changes in training courses for businesses and entrepreneurs</li> <li>• Level of access to, use of, and repayment of formal and informal credit and other services by farmers and microenterprises</li> <li>• Levels of savings mobilization by village women and men's groups</li> <li>• Adoption of Microenterprise Microfinancial Services (MEMFS) activities by non-programme LGCs and states</li> <li>• Number and types of microprojects implemented</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Support staff progress reports</li> <li>• Systematic entrepreneurs self-evaluation of training and other support services</li> <li>• Thematic studies</li> <li>• Credit supplier reports</li> <li>• Supervision mid-term review reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Federal and state policies avoid introducing distortions, for example: subsidized credit or inputs not accessible to all village areas</li> <li>• Presence of qualified service and training providers</li> <li>• Commercial lending rates continue to drop</li> </ul>
<p>(iii) improve social and community infrastructure with ongoing O&amp;M</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion of poor vulnerable women and men benefiting from each social infrastructure microproject</li> <li>• Proportion of projects where designs are modified to suit community needs/requirements</li> <li>• Percentage of microproject construction costs recycled within community (through employment and/or using local contractors)</li> <li>• Community maintenance fund established and operational and O&amp;M arrangements for each community infrastructure operating sustainably with secured income flow</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technical and O&amp;M manuals</li> <li>• Village-area AWP/Bs and annual reviews of activities</li> <li>• Community self-assessment reports</li> <li>• Progress reports</li> <li>• M&amp;E reports</li> <li>• Supervision reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wide community participation in priority setting</li> <li>• Communities willing and able to take on management and financing of O&amp;M</li> <li>• Matching LGC funds readily available</li> <li>• Communities absorb training and approach</li> <li>• Engineering consultants, construction supervisors and construction contractors sympathetic to community participation in implementation are readily available</li> </ul>



### ORGANIZATION STRUCTURE

